

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Unité de méthanisation sur la commune principale de l'AIOT Le Busson 36170 ST CIVRAN.

La référence de votre dossier est A-4-8S7U369KX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/03/2024 à 10h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41814912600017**

Organisme : **ABC AGRI BATI CONCEPT**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **83773302100013**

Raison sociale **AGRO-ECO**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

GUIGNEMOUR

36170 CHAZELET

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Unité de méthanisation**

Description des activités :

La SARL Agro Eco est une société destinée à la production d'énergie via la méthanisation de

produits agricoles, avec l'injection du biogaz produit sur le site, dans le réseau. M. PIMONT en est le gérant, le siège social est situé au lieu-dit Guignemour sur la commune de CHAZELET (36170). M. PIMONT souhaite aujourd'hui créer un second site de méthanisation, distinct du premier site, qui sera situé au lieu-dit du Busson sur la commune de SAINT-CIVRAN. Ce site fonctionnera de manière indépendante et sera composé de deux silos de stockage pour les intrants végétaux et le fumier, d'une pré-fosse, d'un digesteur, d'une fosse de stockage pour le digestat liquide, divers locaux et équipements techniques. Une zone de rétention autour du digesteur et du stockage de digestat sera mise en place (en cas de rupture de cuve), ainsi qu'un bassin de rétention pour les eaux pluviales. Un bureau sera également mis en place. La quantité de matière brute introduite quotidiennement dans le digesteur sera de 24,8T/jour, et sera composée de fumier, de matières végétales (CIVE, herbe) et d'issues de céréales. Il sera donc soumis à déclaration. Pour ce nouveau site, M. PIMONT envisage de créer une société distincte dans l'avenir. Une déclaration de changement d'exploitant sera alors réalisée.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Le Busson

36170 ST CIVRAN

X : 579727

Y : 6599678

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 24.8 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Emballage divers : recyclage huiles usagées : reprise par une entreprise spécialisée

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Étang en propriété contiguë à la parcelle. Cette eau alimentera la réserve de 120 m3 en projet sur le site.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site sera équipé d'extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)